
	C.E.T. DE HALLEMBAYE	
	Hydrographie régionale	
	Type de fiche : Géologie et hydrogéologie	
	Actualisation : le 3 février 2011	
	www.issep.be	

Thème : description du réseau hydrographique dans la région de Hallembaye

CARTES ET PLANS ASSOCIES

[Carte hydrogéologique](#)

GENERALITES

D'après la loi relative aux cours d'eau non navigables, ces cours d'eau sont classés en trois catégories :

- ❖ première catégorie : les parties des cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5000 ha.
- ❖ deuxième catégorie : les cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en première, ni en troisième catégorie.
- ❖ troisième catégorie : les cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval de leur origine, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la commune où est située cette origine.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Tous les écoulements superficiels observés dans les environs du C.E.T. de Hallembaye 1 appartiennent au grand bassin versant de la Meuse. Au Nord-Ouest du C.E.T., une ligne de crête orientée Sud-Ouest - Nord-Est sépare le bassin versant du Geer de celui de la Meuse et des autres affluents de la rive gauche de celle-ci.

Le Geer coule du Sud-Ouest vers le Nord-Est à une altitude comprise entre 75 et 65 m dans la zone étudiée, et se jette lui-même dans la Meuse à Maastricht à quelque km au Nord du C.E.T.

Parmi les autres affluents de la Meuse qui coulent tous d'Ouest en Est, on observe du Nord au Sud :

- ❖ le ruisseau de Loën qui passe à environ 1 km au Nord-Est du C.E.T. ;
- ❖ le ruisseau de Hallembaye qui prend sa source au Sud-Sud-Ouest du C.E.T. et passe à 500 m au sud de la décharge ;
- ❖ le Grand Aaz qui prend sa source à Hermée et passe à 1700 m au sud de la décharge, et son affluent le ruisseau de Vivier,
- ❖ le ruisseau de Beurieu qui prend sa source au Nord d'Oupeye, passe à 1700 m au sud de la décharge et se jette dans le grand Aaz à Haccourt.
- ❖ Certaines sections des différents ruisseaux affluents de la Meuse ont un cours souterrain, le plus souvent canalisé artificiellement. Pour pouvoir rejoindre la Meuse, ces ruisseaux passent notamment sous le Canal Albert dont le cours artificiel est plus haut que la surface naturelle de la plaine alluviale de la Meuse.

SENSIBILITE

1 Eaux de baignade

Il n'y a pas de zone de baignade recensée dans un rayon de 5 km autour du site.

2 Eaux piscicoles/salmonicoles

Selon la carte « Objectif de qualité et zones sensibles – édition 1995 » éditée par la DGRNE, aucun cours d'eau ne fait l'objet d'une protection particulière dans un rayon de 5 km.